

Nom du produit : PENETRATING OIL FG Date de création/révision : 23.11.10
 Ref.Nr.: UK10579-2-231110 Remplace : 12.01.09

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PENETRATING OIL FG
Aérosol

Application : Lubrifiants

Nom de la société : **CRC Industries UK Ltd.**
Castlefield Industrial Estate, Wylds Rd, Bridgwater,
Somerset,
UK, TA64DD
Tel.: (+44)(0)1278 727200
Fax: (+44)(0)1278 425644
E-mail : hse.uk@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence : (+44)(0)1278 727200
 Belgique : Antgifcentrum/Centre Antipoisons: 070 - 245 245

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Europe	Touwslagerstraat 1 9240 Zele Belgium	(+32) (0) 52 / 45 60 11	(+32) (0) 52 / 45 00 34
CRC Industries Finland	Asemanrinne 13, 08500 Lohja AS	(+358)(0)19/32921	(+358)(0)19/383676
CRC Industries France	12, Bld des Martyrs de Chateaubriant F-95102 Argenteuil Cédex	(+33)(0)1/34112000	(+33)(0)1/34110996
CRC Industries Deutschland	Südring 9, 76473 Iffezheim	(+49)(0)7229/3030	(+49)(0)7229/303266
CRC Industries Iberia	Gremio del cuero S/N, 40195 Segovia	(+34)921/427546	(+34)921/436270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 43153 Mölndal	(+46)(0)31/7068480	(+46)(0)31/273991

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Extrêmement Inflammable
 (propulseur propane/butane)
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou
 gerçures de la peau.
 Remarque: Pour les préparations classées nocives en
 raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas
 nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65
 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols
 ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de
 pulvérisation. (directive européenne 67/548 Annexe VI
 9.4)

Environnement : Suivant directive 99/45/CE non-classifié



Nom du produit :	PENETRATING OIL FG	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	UK10579-2-231110	Remplace :	12.01.09

Autres dangers : Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91-4	270-990-9	30-60	F+	12	K
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	232-455-8	10-30			B
Alcanes (C11-15, iso)	90622-58-5	292-460-6	10-30	Xn	65-66	
Explanation notes						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)						

(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques devront être observées
En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau.
Ensuite laver avec du savon et de l'eau
Consulter un médecin

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.
Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion
En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur): < 0 °C



Nom du produit :	PENETRATING OIL FG	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	UK10579-2-231110	Remplace :	12.01.09

Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.
limite inférieure : Non connu.
Moyens d'extinction : Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec
Procédures de lutte contre l'incendie : Conserver au frais le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
Risques particuliers de l'exposition : Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Les précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

Les méthodes de nettoyage : Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Utiliser seulement dans des zones ventilées
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Utiliser seulement dans des zones ventilées
Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit



Nom du produit : PENETRATING OIL FG **Date de création/révision :** 23.11.10
Ref.Nr.: UK10579-2-231110 **Remplace :** 12.01.09

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.)
(Filter type AX)
la peau et les mains : Porter des gants (nitrile)
les yeux : Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales : Belgique			
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	GW/VL	5 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
		KTW/VCD	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales : France			
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.
couleur : Incolore.
odeur : Odeur caractéristique.
Point/intervalle d'ébullition : Non connu.
Densité relative : 0.800 g/cm³ (@ 20°C).
pH : Non applicable.
Pression de vapeur : Non connu.
Densité de vapeur : Non connu.
Hydrosolubilité : Insoluble dans l'eau
Point d'éclair : < 0 °C
Auto-inflammabilité : > 200 °C
Viscosité : Non applicable.
Vitesse d'évaporation : Non applicable.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Matières à éviter : Agent comburant fort
Produits de décomposition dangereux : CO,CO₂



Nom du produit :	PENETRATING OIL FG	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	UK10579-2-231110	Remplace :	12.01.09

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion
Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

14. TRANSPORT

Numéro UN : 1950

Route/Chemin fer - ADR/RID : UN1950 Aérosols Classe : 2, PG : NA, Classe code : 5F
Étiquette : 2.1, Tunnel : (D)

Mer - IMDG : UN1950 Aérosols Classe : 2, PG : NA
Étiquette : 2.1
EmS F-D, S-U

Air - IATA/ICAO : UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2, PG : NA
Étiquette : 2.1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger : F+ : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Phrases de risque (R) : R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



Nom du produit :	PENETRATING OIL FG	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	UK10579-2-231110	Remplace :	12.01.09

Phrases de conseils de prudence (S):

- S2: Conserver hors de la portée des enfants.
- S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
- S24: Éviter le contact avec la peau.
- S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Classé suivant Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Classification suivant directive 99/45/CE

Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548 Annexe VI 9.4)

Dispositions nationales :

France
Maladies professionnelles: tableau n°: 84

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : 2,15

***Explication des phrase de risques:**

- R12: Extrêmement inflammable.
- R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.